

Extrait du compte-rendu de la séance du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine du 29 avril 2016

Question orale relative à la retransmission des séances du Conseil départemental, posée par Mme MOTEL :

« Bien informés, les hommes sont des citoyens ; mal informés, ils deviennent des sujets » (Alfred Sauvy).

A de nombreuses reprises, les élus du Conseil départemental ont manifesté leur souhait de développer la citoyenneté.

L'exercice de cette citoyenneté nécessite en premier lieu d'être correctement informé sur le fonctionnement des institutions et des collectivités.

Pour permettre à chacun de comprendre les enjeux des délibérations prises en session plénière, il importe que les séances soient systématiquement retransmises en direct et disponibles en différé, à l'intention de tous ceux qui ne peuvent physiquement y assister.

Une multitude de collectivités territoriales, de toutes tailles, de toutes natures et de toutes tendances, ont déjà fait ce choix, parmi lesquelles la commune de Mordelles, la ville de Rennes et le Conseil régional de Bretagne, pour ne citer que les plus proches.

A quel horizon, et sous quelles conditions, le Département d'Ille-et-Vilaine sera-t'il en mesure de retransmettre en direct et en différé les séances de l'Assemblée territoriale ?

Dans l'attente, les enregistrements audio de ces séances auxquels il est déjà procédé pourraient-ils être diffusés, si possible en direct ou à défaut en léger différé dans les jours suivants ? ».

Réponse :

« Cette question fait écho à la préoccupation constante de la collectivité pour porter à la connaissance du public un maximum d'informations sur son fonctionnement notamment au moment des temps forts que représentent les sessions de l'Assemblée départementale. Le Département diffuse d'ores et déjà via ses divers supports de communication : Nous Vous Ille, site internet, réseaux sociaux, des informations sur les travaux de l'Assemblée et sur les décisions qui en résultent avec un souci constant d'explication et de pédagogie. En ce qui concerne la retransmission audio ou vidéo des débats de l'Assemblée en direct ou en différé sur Internet, les services étudient actuellement différentes solutions techniques et scénarii de mise en œuvre ainsi que leurs coûts qui ne sont pas négligeables. Des propositions seront ensuite présentées aux élus délégués à la communication et aux usages du numérique pour ensuite le cas échéant donner lieu à des décisions de mise en œuvre ».